

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

| | | | |
|--------------------------------|-------|----|----|
| SWISSE | fr. 6 | 11 | 20 |
| FRANCE, BELGIQUE | 10 | 19 | 36 |
| ALLEMAGNE, AUTRICHE | | | |
| ITALIE, ESPAGNE | | | |
| ANGLETERRE, HOLLANDE | | | |
| ÉTATS-UNIS | | | |

Trois mois fr. 6 six mois 11 un an 20

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

La laïcisation

Au risque de mécontenter encore le *Journal de Fribourg*, force nous est bien de nous servir de ce terme mis en vogue par ceux qui pratiquent la chose. En même temps que nos radicaux s'efforcent de laïciser les écoles en les fermant non seulement aux maîtres congréganistes, mais encore aux curés des paroisses, les révolutionnaires de France et de Belgique poursuivent cette campagne dans tous les domaines où s'exerce l'activité et le dévouement des Ordres religieux.

L'administration des hospices de Paris travaille en ce moment à remplacer les Sœurs de la Charité par un personnel laïque. Cette révolution provoque les justes critiques, non seulement de tous les catholiques, mais encore de maintes feuilles libérales et protestantes comme le *Journal des Débats*, et les réclamations presque unanimes des médecins des hospices. On sait que ceux-ci ne peuvent en général pas être suspects d'attaches cléricales.

Nous empruntons les réflexions suivantes à la *Revue scientifique* dont les rédacteurs appartiennent à la fine fleur de la libre-pensée :

« On vient de créer un mot nouveau, peu euphonique, c'est le mot *laïcisation*. Quant à la chose, elle a, selon les cas, des avantages qu'on ne saurait nier ; mais encore faudrait-il appliquer sagement cette *laïcisation*, et non en user à tort et à travers.

« Ainsi, par exemple, on a imaginé qu'il fallait remplacer les religieuses qui soignent les malades dans les hôpitaux de Paris par des surveillantes et des infirmières laïques.

« On croira peut-être qu'il y a des raisons à cela : mais on se tromperait étrangement. La seule raison valable qu'on ait pu donner jusqu'ici, c'est que la présence des religieuses dans un hôpital est un vestige du moyen âge.

« Il est vrai qu'on a supposé que les religieuses faisaient du prosélytisme ; mais nous ne pouvons prendre ce péril au sérieux ; on l'a inventé pour les besoins de la cause. Les malades des hôpitaux, hommes ou femmes, ne sont pas, plus que de raison, sujets à devenir ardents catholiques,

et l'esprit anticlérical de la population parisienne n'a pas été contaminé encore par le fanatisme des religieuses hospitalières.

« Qu'il y ait eu, à l'occasion, des exhortations d'une religieuse à un mourant qui ne veut pas recevoir les derniers sacrements, c'est possible. On en a cité quelques exemples : on pourrait probablement en citer d'autres encore....

« Que d'avantages, au contraire, à cette institution des religieuses hospitalières ! Elles sont honnêtes, courageuses, chastes, désintéressées, obéissantes. Les chefs de service — ceux-là seuls qui devraient avoir voix au chapitre — n'ont jamais élevé de plaintes contre elles. Bien plus, les personnes même qui veulent leur remplacement ne trouvent guère que des éloges à leur adresser. Très loyalement on reconnaît que leur seul défaut est de n'être pas laïques ; à part cela, on leur concède toutes les autres qualités ; mais l'aveuglement de l'esprit sectaire est tel qu'on n'hésite pas à vouloir renvoyer, afin de laïciser complètement l'assistance publique, ces femmes dévouées et irréprochables.

« Peu importe que l'innovation proposée coûte six à huit cent mille francs. C'est une misère. Peu importe que les résultats de l'institution d'infirmières laïques soient pour le bien-être des malades fort problématique. Le conseil de surveillance est surtout préoccupé du désir de réaliser une des importantes réformes du siècle.

« Il est probable que quelques personnes s'imaginent que cette facile victoire contribuera à l'affranchissement de l'esprit humain.

« Eh bien ! il faut abandonner cette illusion. L'expulsion, ou, si l'on veut, le remplacement des religieuses, ne saurait être envisagée par les hommes indépendants comme une revanche sur le cléricalisme et une conquête de la libre-pensée. C'est une satisfaction que quelques libres-penseurs trop naïfs se donnent aux frais des contribuables et peut-être aux dépens des malades. Car l'essai sera probablement malheureux : à coup sûr, inutile : on remplacera d'excellentes infirmières par des infirmières qui ne sauraient mieux faire, et qui feront sans peine beaucoup moins bien.

« Les malades en pâtiront, mais on aura anéanti ce vestige d'un autre âge. R.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 14 mars.

Je vous ai annoncé ce matin l'assassinat de l'empereur de Russie ; avant d'entrer dans les détails de ce crime affreux, je crois utile de donner quelques renseignements sur la personne de ce monarque et de son successeur, détails empruntés à l'almanach de Gotha.

Alexandre II Nicolajewitsch, empereur de toutes les Russies, est né le 29/17 avril 1818, et a par conséquent presque atteint l'âge de 63 ans. Il a succédé à son père, l'empereur Nicolas I^{er}, le 2 mars (18 février) 1855, et a donc régné 26 ans et 11 jours. Marié le 28/16 avril 1841, avec la princesse Marie Alexandrowna (fille du grand-duc Louis II de Hesse), morte il y a une année, il laisse de ce mariage cinq princes et une princesse, et comme successeur le prince héritaire Alexandre Alexandrowitsch, né le 30 mars (26 février) 1845, actuellement empereur Alexandre III, marié le 9 novembre (28 octobre) 1866, avec la césarewna Maria Feodorowna, auparavant princesse Dagmar, fille du roi Chrétien IX de Danemark, née le 16/4 novembre 1847.

L'empereur Alexandre III est père de trois princes et d'une princesse : l'aîné Nicolas Alexandrowitsch, né le 18/6 mai 1868, est maintenant prince héritaire.

Vous savez que l'empereur assassiné avait épousémorganatiquement, il y a quelques mois, l'ancienne dame de cour de feu l'impératrice, la princesse Dolgorouck, dont les enfants ne peuvent cependant pas prétendre au trône. Pendant son règne, Alexandre II a aboli le servage, ce qui lui a attiré la haine d'une partie de l'aristocratie russe, de sorte qu'on a pu souvent entendre dire que les nihilistes n'étaient pas ses seuls ennemis irréconciliables. Sa politique vis-à-vis des catholiques romains de la Pologne est inscrite en lettres de sang dans les annales de ce peuple ; son successeur, l'empereur Alexandre III, passe pour un panslaviste passionné, c'est-à-dire un de ces Russes qui n'ont guère de sympathies pour la nation allemande.

La catastrophe du 13 mars met dans le deuil presque toutes les familles régnantes de l'Allemagne, qui étaient parentes assez rapprochées de l'empereur assassiné.

L'édition du *Bund* pour la ville, donne en

six dépêches du 13 et du 14 mars, les détails suivants :

L'attentat a été commis dimanche à 1 heure 45 minutes, lorsque l'empereur, revenant en voiture d'une revue, passait le canal de Sainte-Catherine, en face des écuries impériales. L'empereur était accompagné de son escorte militaire et des aides du chef de la police ; le grand duc Michel, son frère, suivait la voiture impériale. La première bombe jetée contre la voiture a atteint deux tcherkes. Alors l'empereur a quitté sa voiture pour s'informer de l'état des blessés, malgré les instances du cocher, qui voulait transporter sans délai Sa Majesté dans le palais d'Hiver. Avant de remonter en voiture, l'empereur fut atteint par une seconde bombe, qui éclata tout près et devant lui et lui fracassa les deux jambes au-dessous du genou. La voiture fut mise en pièces, et dix personnes de la suite impériale ont été ou tuées, ou mortellement blessées ; du nombre de ces dernières est le ministre de la police, M. Forschtzky. Les malfaiteurs portaient les bombes dans des mouchoirs blancs ; deux des criminels ont été arrêtés. Le bruit de l'explosion des bombes a été si fort, que les vitres des écuries, situées près du lieu de l'attentat, en ont été brisées.

Le prince héritaire Alexandre et le grand-duc Michel furent les premiers à donner des secours au souverain mortellement blessé, qu'ils firent porter sur un traîneau au Palais d'hiver. Arrivé sur l'escalier, l'empereur s'évanouit par l'effet de la perte de sang. Il mourut à 3 heures 35 minutes, sans avoir repris connaissance, et après avoir reçu les derniers sacrements. Un bulletin extraordinaire annonça au peuple consterné la mort de son souverain, et cette nouvelle produisit une impression très douloureuse sur la foule qui était accourue devant le palais infamé, entouré d'un cordon de troupes.

Le soir même, lorsque la fin tragique de l'empereur fut connue, les églises se remplirent d'une foule innombrable de personnes qui prièrent pour le repos de l'âme de l'auguste défunt.

L'empereur Alexandre III est monté sur le trône et les troupes lui ont immédiatement prêté le serment de fidélité ; les autorités civiles ont dû prêter le lendemain le même serment.

Berne, 13 mars.

Voici quelques renseignements sur l'élec-

14 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE IV

GERMAIN

Ferson l'observa quelque temps en silence, puis faisant signe à Tamerlan de refermer le rideau :

— Vous vous rappelez nos conventions, dit-il. Vous serez sévère, sans exagération. Que cet enfant souffre peu n'importe ! Qu'il devienne gymnaste, funambule ou homme squelette, ceci est votre affaire. Mais je ne veux pas qu'il meure. Il se peut que plus tard j'aie besoin de lui. Mais soyez tranquille, si jamais je reprends votre élève les frais d'éducation vous seront largement remboursés. Une somme ronde... dix mille francs..

— Dix mille francs ! s'écria Tamerlan ; j'achèterais une ménagerie !

— Jusque là, poursuivit Ferson de cette voix brève et sèche qui lui était particulière, vous toucherez, pour frais d'entretien, cent francs par mois, à la condition que je saurai où vous vous trouvez et ce que vous faites des versements. Je ne veux point prendre de lettres à la poste. Où les irai-je chercher ?

— Au « Restaurant des Monstres », 87, rue de Flandre.

Germain écrivit l'adresse sur un carnet.

— Vous me donnerez un bulletin de la santé de l'enfant.

— Je n'y manquerai pas.

— Comment l'appellerez-vous ?

— Colibri. Le dernier petit que nous avons formé se nommait de même.

— Vous allez me signe un reçu.

— Des cent francs ? demanda le saltimbanque.

— Non, de l'enfant.

Tamerlan hésita.

— Si vous refusez, dit Ferson, rien de fait.

— Mais, dit Tamerlan, qui n'eût pas été fâché d'approfondir le mystère dont l'Anglais entourait la pauvre créature volée pour l'apporter dans son antre, pour écrire ce reçu, il me faudrait savoir à qui appartient l'élève que vous m'avez confié.

— Je laisserai les noms en blanc, répondit Ferson en cherchant dans son porte-monnaie les cinq louis promis.

La vue de l'or décida le saltimbanque. Il copia le modèle d'étrange reçu préparé par l'Anglais ; celui-ci le relut avec soin, le plia lentement, puis

Je remis dans un portefeuille sur lequel il bottonna son pantalon.

Tandis que Tamerlan cachait les cinq pièces d'or dans une petite cassetto, un grand cri de terreur s'éleva dans la salle voisine, et cette clameur de la foule couvrait les gémissements d'un enfant.

Moins d'une seconde après la Rosalba se précipitait dans les coulisses, tenant Aïe dans ses bras.

Elle la jeta plus qu'elle ne la déposa sur un amas de nippes.

— La misérable ! dit-elle, elle s'est cassée la jambe exprès !

— Faut tirer parti de tout, dit Tamerlan. Il prit un plat de fer blanc et bondit sur les planches du théâtre.

— Mesdames et messieurs, dit-il, la ravissante enfant que vous applaudissez tout à l'heure, et qui vient de se blesser d'une façon grave en essayant de périlleux exercices pour vous plaire, est notre dernière, notre bien-aimée fille. Vous ne voudrez pas qu'elle manque de soins et de douceurs, et je compte sur votre générosité pour déposer dans ce plat vos offrandes. Pour la petite danseuse de corde, s'il vous plaît.

Tamerlan récolta plus de quinze francs en gros sous et entra dans les coulisses le sourire aux lèvres.

— Vous n'allez pas chercher le médecin ? demanda Ferson.

— Le médecin pour des jambes cassées ! ça ne serait pas à faire. Deux lattes et des bandes suffisent. Ça se remet si ça peut, si ça ne se remet pas, on lâche la marmaille. C'est le déchet du

commerce, voyez-vous, Ferson. Sur dix enfants la dislocation en tue quatre, la phthisie deux, les accidents trois ; il en reste un ! C'est pour cette raison que la Rosalba recrute beaucoup d'élèves.

Tamerlan s'approcha d'Alie.

— Ne me touchez pas ! cria la malheureuse enfant !

Mais Rosalba la maintint immobile, tandis que Tamerlan arrachait le bas et le soulève de satin.

L'acrobate ne mentait pas, du reste, en affirmant qu'il savait un peu de chirurgie ; il remit la jambe assez adroitement, la banda, puis jeta une couverture sur la blessée.

Alors, prenant dans le plat de fer battu une poignée de gros sous, il les tendit au père :

— Apporte une bouteille d'eau-de-vie, dit-il, c'est la monnaie que tu paie !

Ferson se leva et répéta lentement :

— Le premier de chaque mois, au Restaurant des Monstres, 87, rue de Flandre.

— Foi de Tamerlan, je serai exact.

La Rosalba redonduisit Ferson, tandis que Tamerlan transportait Aïe dans l'angle de la salle où se trouvait la roue servant au supplice d'Henri.

Une heure après, nul bruit ne se faisait entendre dans la baraque, hors les soupirs douloureux des deux enfants martyrs.

Rosalba et Tamerlan dormaient.

tion et la durée des fonctions des membres du conseil des Elats.

1^e ÉLECTION :

a) *Par le Grand Conseil* : dans 11 cantons et 2 demi-cantons, savoir : Berne, Lucerne, Schwyz, Fribourg, St-Gall, Argovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, Bâle-Ville, Appenzell Rh. Int.

b) *Par le peuple* : dans 6 cantons et 1 demi-canton, savoir : Zurich, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie, Appenzell Rh.-Ext.

c) *Par la landsgemeinde* : dans 2 cantons et 2 demi-cantons : Uri, Glaris, Unterwald-le Haut, Unterwald-le Bas.

d) *Par le landrath* : dans un demi-canton, Bâle-Campagne.

2^e DURÉE DES FONCTIONS :

a) *Une année* : dans 10 cantons et 3 demi-cantons, savoir : Berne, Lucerne, Uri, Glaris, Fribourg, Argovie, Tessin, Vaud, Neuchâtel, Genève, Unterwald-le-Bas, Bâle-Campagne, Appenzell Rh.-Int.

b) *Deux années* : dans un canton, Valais.

c) *Trois années* : dans 8 cantons et 3 demi-cantons, savoir : Zurich, Schwyz, Zoug, Solure, Schaffhouse, St-Gall, Grisons, Thurgovie, Unterwald-le Haut, Bâle Ville, Appenzell Rh.-Ext.

Lucerne

Un agriculteur de Hirtzkirch a vendu pour la somme de trois mille francs trois taureaux, qui figureront à l'exposition agricole de Lucerne.

Uri

Un grave accident a failli arriver la semaine dernière dans les Schöllenen. Une avalanche qui entraînait d'énormes pierres a passé au-dessus de la route et est allée s'abîmer dans la Reuss au moment où passaient sur cette route M. le conseiller d'Etat Walker, et, à peu de distance derrière lui, un charretier d'Andermatt. Peu s'en fallut que l'un et l'autre ne fussent atteints. Le chapeau de M. Walker a été enlevé et on n'a pas pu le retrouver, mais il en a été, ainsi que son compagnon de route, quitte pour la peur.

Grisons

L'élection par le peuple d'un second député au conseil des Elats aura lieu le 20 mars. Le parti démocratique fédéraliste reporte le colonel Romedi. Le *Bundner Tagblatt* répond à ceux qui accusent M. Peterelli d'être un ultramontain, que c'est justement grâce à lui que le canton ignore aujourd'hui ce que c'est que le Kulturkampf et le Syllabus.

Bâle-Ville

Un vieux patriote, le D^r Breiner, a donné récemment une conférence contre l'usure et les usuriers. M. le conseiller d'Etat Falkner a proposé des mesures législatives.

Neuchâtel

Vu la nécessité de compléter les mesures déjà prises en vue de prévenir la propagation du phylloxera dans le vignoble neuchâtelois, le conseil a rendu un arrêté prescrivant ce qui suit : sont interdits pour la replantation des vignes les, chapons ou boutures empruntés sur les vignobles phylloxérés, spécialement sur les territoires de Neuchâtel, de la Coudre, d'Hauterive, de St-Blaise, de

CHAPITRE V

LES TRISTESSES D'UN MILLIONNAIRE

M. Monier est seul dans le fastueux cabinet que nous connaissons. Il a devant lui un amas considérable de papiers, les uns mis au net, les autres couverts de multiples ratures résultant de l'obstination du travail.

Des herbiers nombreux, des coquilles visibles dans les tiroirs ouverts d'un meuble destiné aux pièces rares d'une collection, des échantillons de minéraux allant du fer au diamant, ravivent les souvenirs de cet explorateur des deux mondes, et lui aident à peindre d'une façon plus imagée les pays visités pendant trente années de courses lointaines.

M. Monier s'acharne à ce labeur avec le courage d'un savant, et l'ardeur d'un alchimiste, mais il semble avoir perdu le feu sacré du travail littéraire : l'enthousiasme. On dirait son visage plus pâle et ses cheveux plus blancs encore. Sa main laisse parfois échapper la plume. Est-ce avec le découragement de l'homme de lettres trouvant l'outil rebelle à la pensée, et la brisant de dépit de ne pouvoir faire revivre dans la phrase qui décrit la transparence du ciel, les moires de l'eau, les sauvages profondeurs des bois, les épouvantes de la terre convulsionnée, laissant échapper de son sein, par les bouches de ses cratères le feu qui la dévore? Non, le millionnaire s'affaisse sous le poids d'une pensée intime. Tandis qu'il s'efforce de garder la chaude lumière de son esprit et la lucidité de son intelligence, son cœur

Boudry, de Colombier et de Corcelles Il est de plus interdit de sortir de ces zones phylloxérées, pour les introduire dans les autres territoires indemnes, des plants de vignes, souches, sarments, feuilles et débris de vignes, des composts, terreaux, rablons, etc., à moins d'une autorisation spéciale délivrée par l'autorité municipale sur l'avis conforme du commissaire général du phylloxera.

Genève

On annonce une nouvelle découverte de M. le professeur Raoul Pictet.

Il s'agit, dit le *Journal de Genève*, d'un procédé qui permet d'obtenir, par la double action du vide et du froid, la distillation et la rectification des alcools, dans des conditions particulièrement favorables, soit au point de vue du prix de revient, soit au point de vue de la qualité des produits.

Jusqu'ici les procédés généralement adoptés, fondés sur l'action de la chaleur, laissent subsister dans les alcools diverses substances, les unes plus, les autres moins volatiles que ce produit, et dont la présence lui communiquait des propriétés nuisibles. L'emploi simultané du vide et du froid permet de débarrasser très facilement l'alcool de ces substances accessoires, éthers et huiles empyreumatiques.

Un journal spécial, la *Revue industrielle*, donne sur cette nouvelle méthode les indications suivantes qui permettront d'en apprécier la valeur :

« Pour produire, avec des flegmes (alcools impurs) ordinaires, un litre d'alcool, il faut demander à la machine frigorifique l'équivalent de deux kilogrammes de glace ; une machine capable de donner 1000 kilogr. de glace à l'heure suffit donc à produire 500 litres d'alcool pur. La chaleur nécessaire à la première distillation (40°) est fournie par la vapeur d'échappement de la machine motrice. Les dépenses de fabrication se réduisent donc : 1° à la consommation de charbon du moteur qui commande la machine frigorifique à acide sulfureux et les pompes à air ; 2° aux pertes d'acide sulfureux. Un seul ouvrier suffit à la conduite et à la surveillance des colonnes de distillation. »

A la suite d'expériences faites avec ces appareils nouveaux, il s'est formé à Paris une société industrielle qui a acquis les brevets de M. Pictet et qui se prépare à les exploiter.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 12 mars.

Le *Figaro* continue à prêter sa publicité aux manœuvres déloyales qui voudraient compromettre les royalistes avec les évêques et le clergé. Cette fois, la note du *Figaro* est présentée comme émanant de la plume d'un homme considérable dans le parti catholique. Cet homme considérable ressemble beaucoup à l'ancien député de la première note et le nom ne serait peut-être pas difficile à découvrir. Quel qu'il soit, il commet une mauvaise action en cherchant, dans les circonstances actuelles, à jeter la division entre les royalistes et l'épiscopat. L'interprétation malveillante donnée au dis-

cours de M. de Mun est démentie par le texte même ; l'éloquent orateur n'a jamais voulu faire qu'un discours politique et a laissé la question religieuse dans son domaine indépendant, tout en constatant que le catholicisme n'obtiendrait sa liberté que par le retour à la monarchie.

L'homme considérable se montre particulièrement aigri de la mission qui aurait été donnée par le roi à M. de Mun ; la note demande s'il y aurait aussi une *infaillibilité royale*? L'homme considérable ne trahit il pas la vieille et incurable rancune de l'ancien député qui n'a pu imposer son *infaillibilité* personnelle à l'autorité du roi ?

Du reste, l'auteur des notes du *Figaro* ne retire aucun profit de sa honteuse manœuvre ; le public ne comprend pas le dessous de cartes de ces attaques, beaucoup plus dignes de M. Hyacinthe Loyson que d'un sincère défenseur du Pape et des évêques.

D'après de nouveaux on-dit, il faudrait prendre très au sérieux l'idée de révision constitutionnelle, qui n'était d'abord qu'une diversion des adversaires du scrutin de liste. M. Gambetta lui-même considérerait maintenant la menace comme directe, et ne laisserait pas d'en être inquiet. Ses auteurs spéculent sur l'embarras où se trouverait la gauche de la Chambre, qui a toujours critiqué le mode de formation du Sénat, lorsqu'on viendrait lui dire : Eh bien, le moment est arrivé de justifier vos critiques, l'occasion se présente de transformer ce Sénat tant attaqué. Nécessité serait aux députés républicains d'accepter cette carte forcée. Le congrès réuni, on lui demanderait tout d'abord de créer une vice-présidence de la République, avec future succession pour le cas où le président serait empêché d'achever son temps de magistrature. Naturellement, M. Gambetta ne voudrait pas de cette fonction subordonnée, et il se trouverait constitutionnellement écarté jusqu'à l'expiration du septennal Grevy.

L'acquiescement donné par un certain nombre de membres de l'Union républicaine à la proposition de M. Barodet, pour la révision de la Constitution, est fort commenté dans nos cercles politiques. On soupçonne que M. Gambetta pourrait bien se rallier brusquement et plus ou moins ouvertement à cette proposition. Ce serait sa riposte à l'Elysée qui, ne voulant pas accepter docilement le scrutin de liste, verrait ainsi menacée l'organisation des pouvoirs publics.

On estime que l'emprunt 3 0/0 amortissable sera couvert 20 fois environ, cette évaluation paraît, d'ailleurs, modérée, si l'on tient compte des facilités de souscriptions offertes aux vendeurs. Le marché des rentes 5 0/0 et 3 0/0 est très animé.

La Banque de Paris, le Crédit général français et même la Banque ottomane donnent lieu à de nombreuses transactions. L'Assurance financière tend à s'approcher de sa valeur mathématique, c'est dire que la baisse de ce titre n'est qu'à son début.

On paraît être d'accord entre l'Elysée et le Palais-Bourbon pour laisser sommeiller un peu la question du scrutin de liste. On craindrait qu'une polémique trop vive en ce moment, compromît le succès de l'opération de l'emprunt.

P. S. — Il n'est pas douteux que, lors de la discussion du projet de loi sur la magistrature, le Sénat maintiendra le principe de l'immovibilité.

On continue les démarches auprès de

quinze jours, on ne parlera de moi dans Paris, et puis après... Après? Quand bien même ce tapage littéraire me griseraient un peu, je retomberai toujours dans ma solitude et cette solitude me tuera. Il me fallait un enfant pour me faire revivre! Depuis qu'Henri est perdu sans espoir, il me manque comme si je l'avais toujours aimé. Quand je pense que beaucoup de gens en passant devant cet hôtel m'envient mon luxe et s'estiment malheureux. Mais ils ont une femme, des enfants, un foyer, ces hommes, ces pauvres, et moi, rien! rien!

La porte du cabinet s'ouvrit doucement, et une suave figure, rendue plus douce encore par les plus des voiles bleus et blancs qui l'enveloppaient, s'encadra dans les tentures sombres.

M. Monier poussa un cri de joie : — Sainte-Croix! Ah! sois la bienvenue, sois bénie, chère sœur!

— Avez-vous donc besoin de moi? — Comme on a besoin d'air pur et de lumière

La religieuse prit un siège et se plaça en face de son frère.

Rien de plus idéalement beau ne pouvait s'offrir au regard, rien de plus pénétrant ne pouvait s'imposer à la confiance que cette jeune religieuse. Elle semblait avoir vingt-cinq ans à peine, bien qu'elle comptât davantage. La pureté de sa vie lui gardait la fleur de l'adolescence. Son front rayonnait par suite de l'habitude de songer au ciel; mais, sitôt qu'on lui peignait des souffrances humaines, des larmes de petite roulaient sous ses longues paupières. Ses petites mains qui sortaient de ses manches de bure avaient pensé bien des plates hiénales, et ses lèvres, accoutumées aux

IRLANDE

M. Parnell a adressé aux électeurs irlandais de Coventry un manifeste où il les engage à voter pour le candidat conservateur contre le candidat ministériel. « A mon avis, dit M. Parnell, il est d'une importance vitale pour la cause irlandaise que l'élément whig dont la prépondérance dans le ministère a été si préjudiciable à la vraie liberté, soit affaibli, même s'il en devait résulter un triomphe temporaire des conservateurs. Je n'hésite pas à dire qu'un gouvernement de ce dernier parti aurait été incapable de nous imposer des mesures de coercition et que le Land bill proposé eût été tout aussi bon que celui qui va passer au Parlement. Il est nécessaire que nos compatriotes vivant en Angleterre votent pour de vrais libéraux opprésés à la coercition et prêts à soutenir le droit de l'Irlande à se gouverner elle-même. A défaut de pareils représentants, vous ne pouvez venir en aide à l'Irlande qu'en affaiblissant le ministère actuel qui a foulé aux pieds les droits de vos députés et détruit les libertés de votre peuple. »

ALLEMAGNE

La *Magdeburger Zeitung* annonce qu'un agent du roi Kalakaua se trouve en ce moment à Berlin pour négocier avec le gouvernement de l'Allemagne la vente des îles Hawaii. On sait que l'Allemagne désire acquérir des colonies. Elle a conclu un traité avec les îles de Samoa et de Hawaii, et ses sujets sont traités avec faveur par les autorités de ces îles.

On dit que le prince de Bismark s'est prononcé vivement pour la conclusion de l'affaire proposée, et que ce projet peut compter sur l'appui du parti de la cour, à la tête duquel se trouve le prince Henri, le futur chef de la flotte allemande. On peut s'attendre à l'opposition des libéraux nationaux et des Etats rivaux, particulièrement des Etats Unis de l'Amérique du Nord, qui ont aussi des traités avec ces îles, et qui y comptent un grand nombre de leurs citoyens.

BELGIQUE

D'après l'*Indépendance belge*, il serait question de M. Bara comme candidat à la présidence de la Chambre. On dit que M. Bara serait disposé à renoncer au portefeuille de la Justice pour accepter les fonctions présidentielles.

PORTUGAL

Une vive effervescence se produit en ce moment en Portugal à propos d'un projet de cession des colonies de la côte et de l'Afrique aux Anglais. L'agitation qui a éclaté à cette occasion a pour cause plus générale la politique du cabinet actuel en matière de finances : le ministre propose d'établir un impôt sur le revenu et d'autres taxes contraires aux vœux de l'opinion publique et qui ont été condamnées par des meetings tenus à Lisbonne et à Oporto.

Le cabinet, malgré la création de qua-

paroles sacrées de la prière, laissés tomber des consolations dans toutes les âmes qui avaient pris la fille du Seigneur pour confidente de leurs chagrins.

Elle n'avait rien d'austère dans le visage. La sérénité l'enveloppait comme un manteau. Or, elle entra, soufflant une brise céleste chassant subitement l'orage.

Le pinceau de Coëlo a rendu quelque chose de cette grâce plus qu'humaine dans son tableau représentant sainte Thérèse recevant la communion.

Aussi, en la voyant paraître, M. Monier fut sûr d'avance qu'il serait consolé

— Quelles nouvelles? lui demanda-t-elle.

— On sauvera Blanche, répondit Sœur Sainte-Croix; mais le docteur Rolland n'espère pas que la raison survive. Elle aura une folie douce et triste, cette pauvre martyre, frappée tour à tour dans ce qu'elle aimait : son mari et son enfant.

— J'espère, dit vivement M. Monier, qu'elle ne manque de rien?

— De rien! Ses amis la veillent avec un dévouement admirable; Guillaumette passe toutes les nuits, et Alleuia reste près d'elle tout le jour jouant de l'orgue pour calmer son délire, et chantant des cantiques, que nul ne lui apprend, avec une voix d'ange qui n'appartient qu'à elle.

— Tu l'aimes cette Blanche?

— J'aime tout ce qui pâtit, mon frère.

— Aime-moi donc bien, dit M. Monier, en serrant les doigts de la sœur à les briser, car je souffre aussi moi, je souffre beaucoup.

rante nouveaux pairs, possède une faible majorité à la Chambre haute; on croit à Lisbonne et dans les cercles diplomatiques de Madrid que le cabinet libéral pourrait bien tomber, malgré sa majorité dans la Chambre des députés, surtout s'il ratifie le projet de cession des colonies africaines. L'opinion est d'autant plus sévère que l'on trouve que le cabinet n'a guère réalisé les promesses faites quand il était dans l'opposition.

Les dernières dépêches de Lisbonne annoncent que l'agitation populaire augmente et que des manifestations se produisent autour des Chambres dans la capitale.

A la Chambre des députés, M. Barras a Contra a présenté trois projets de loi avec un exposé à l'appui, pour opérer une vaste réforme politique dans l'Afrique portugaise. Ces projets ont pour objet :

- 1° Autorisation de renforcer la station navale du Mozambique dans le but de détruire complètement le trafic des esclaves.
 - 2° L'ouverture du crédit destiné à faciliter la colonisation du district de Lorenzo-Marquez, la construction de maisons, d'ateliers agricoles et d'églises et de payer la traversée des habitants de St Michel et des Açores pour Lorenzo-Marquez.
 - 3° Droits de résidence aux commerçants et aux industriels de toutes les nationalités amies du Portugal.
- Les projets en question ouvrent les ports et les rivières des colonies portugaises à tous les pays qui reconnaissent la souveraineté du Portugal, permettent l'établissement de colonies étrangères avec liberté de culte, et garantissent la libre navigation du Zambèze sans exclusion, réservant toutefois le cabotage au drapeau portugais.

RUSSIE

Voici les premiers renseignements que nous avons sur l'assassinat de l'empereur de Russie :

St-Petersbourg, 14 mars. Hier, à St-Petersbourg, à 2 h. de l'après-midi, une bombe a été jetée dans la voiture du Tsar.

L'empereur Alexandre se rendait du manège Michel au Palais d'hiver.

La voiture où il se trouvait a été brisée. Deux Circassiens de l'escorte ont été blessés.

Le Tsar n'a pas été atteint.

Il sortit alors de la voiture, lorsqu'une seconde bombe lui fracassa les jambes et l'abdomen.

La bombe tua en outre un officier et deux cosaques de l'escorte. Elle blessa d'autres personnes.

Le Tsar a été transporté dans une maison voisine, où il mourut à trois heures et demie sans avoir repris connaissance.

Le lanceur de la première bombe a été arrêté. Le lanceur de la seconde bombe a disparu.

La population accourut immédiatement sur la place devant le Palais et acclama le nouvel empereur.

Les troupes ont immédiatement prêté le serment de fidélité devant les casernes.

Aujourd'hui, au Palais d'hiver, le nouvel empereur recevra le serment des autorités.

Les dernières informations annoncent que deux coupables ont été arrêtés.

Des dépêches particulières de Saint-Petersbourg annoncent que l'empereur, atteint par les bombes, a enduré d'horribles souffrances.

Des morceaux de fer lui étaient entrés dans le corps. L'amputation des deux jambes fut jugée nécessaire.

L'empereur Alexandre II Nicolaïevitch, né le 17 avril 1818, était monté sur le trône le 18 février 1855.

Cet attentat et le sixième dirigé contre la vie d'Alexandre II.

Le nouvel empereur de Russie, Alexandre Alexandrovitch est né le 10 mars 1845.

Le chemin de fer construit sur la glace dans le golfe de Finlande a bien fonctionné les premiers jours; mais à cause d'un changement de température la voie a été endommagée, annonce le *Messenger de Cronstadt*, et dernièrement les wagons partis d'Oranienbaum n'ont pu atteindre Cronstadt et ont dû rebrousser chemin. On a pris des mesures pour réparer la voie.

TURQUIE

On mande de Constantinople, 11 mars, que d'après un échange de vues confidentiel entre les ambassadeurs des puissances, la décision de la conférence de Berlin impli-

querait seulement un règlement partiel de la question d'Orient en ce qui touche l'Epire et la Thessalie.

Le but de la conférence de Berlin aurait été, dès lors, de fixer le sort de ces deux provinces réservées, en tout état de cause à la Grèce, pour éviter que l'Autriche puisse y prétendre lors du règlement final de la question d'Orient dans la Turquie d'Europe.

La cession d'une de ces provinces n'infirmerait en rien le traité de la conférence de Berlin.

Cette manière de voir est de nature à faciliter les négociations pendantes et à amener un résultat pacifique.

La Porte, contrairement au statut organique de la Roumélie, a ordonné à Alekpacha de remettre directement au ministre des finances la redevance de la Roumélie, montant à 240,000 livres, laquelle suivant une convention postérieure avec le syndicat des six contributions, devait être remise à la Banque ottomane pour être affectée aux porteurs d'obligations.

D'après des avis de Constantinople voici, à peu près, quels seraient actuellement les effectifs des troupes turques dans des diverses parties de l'Empire.

En Thessalie, l'effectif, à la fin de février dernier, se montait de 29 à 30,000 hommes et des renforts y arrivent tous les jours.

L'Epire est défendue par une force à peu près égale; 6,500 hommes y ont été expédiés dans le seul mois de février. La garnison de Janina et des environs s'élève à 8,000 hommes. Selon toute apparence, il y aura de 90 à 100,000 hommes dans les deux provinces vers la fin de mars. Ces forces seront soutenues par 25,000 hommes en Macédoine et par 50,000 hommes dans la Roumélie (Thrace).

Quant au reste de la Turquie, on sait que le 4^e corps d'armée tout entier est en Arménie, et que le cinquième est en Syrie, *Nizams et Rédifs*, sans qu'on en ait encore rien distrait.

TUNISIE

Le gouvernement du bey a arrêté les travaux du chemin de fer français de Tunis à Sousse.

Le 19 août dernier, le bey a concédé à la Compagnie Bone Guelma la ligne de Tunis à Sousse.

Les conditions étaient les mêmes que pour la ligne de Tunis à l'Algérie: le gouvernement fournissait les terrains.

Plus tard, le gouvernement tunisien, contrairement au titre de concession, exigea que la Compagnie payât les terrains. La Compagnie céda. Une convention fut signée à cet effet.

Puis, le gouvernement du bey voulut annuler la concession, en alléguant une concession faite en 1871 à l'Italien Mancardi.

Mais la concession Mancardi était périmée: il fallut abandonner le prétexte. On en trouva un autre.

Le gouvernement fit défense d'entamer les travaux sur la protection de Tunis à Hammam-Elif (20 kil.) jusqu'à ce qu'il eut le plan détaillé des travaux jusqu'à Sousse (125 kil.).

L'ingénieur de la Compagnie recourut au conseil des travaux, qui lui donna raison, l'autorisation à livrer ses plans de détail, section par section, à mesure de l'exécution.

Le conseil des ministres s'est alors réuni et a interdit les travaux.

Le troisième prétexte est que la ligne passe par Radès et fait concurrence à la ligne italienne de la Goulette.

Radès est cependant situé sur l'autre côté du lac; il n'a pas de port et n'aura pas de station.

Les travaux sont interrompus et la Compagnie a protesté.

CANTON DE FRIBOURG

Des publications et des correspondances en sens divers ont paru ces derniers jours, dans divers organes de la presse fribourgeoise, au sujet des élections paroissiales d'Ecuvillens et de scènes fâcheuses qui les ont accompagnées. Nos correspondants ont pris une part importante à ces polémiques, qui nous semblent désormais épuisées.

Le moment de conclure est venu. Nous estimons que certains journaux ont été trop loin et vont encore trop loin aujourd'hui en niant que des scènes regrettables aient eu lieu dimanche pendant et après l'élection et lundi soir, vers 5 heures et demie, au passage de deux ecclésiastiques. Sur ces points, après avoir contrôlé toutes les assertions contradictoires, force nous est de maintenir que nos correspondants ont dit la vérité.

Peut-être à leur tour nos amis qui ont vu M. Guinchard à l'auberge peu avant la scène du lundi et qui l'ont revu devant l'auberge lorsque les auteurs de cette scène n'étaient pas tous rentrés, se sont-ils trop hâtés de conclure qu'il y avait assisté.

Il y a dans leurs témoignages une lacune assez longue et dans leur manière de raisonner quelque manque de précision. Aussi devons-nous accepter le démenti formel qu'on oppose de l'autre côté, et comme nous le disions samedi, il nous est agréable de pouvoir reconnaître que M. Guinchard n'était pas là au moment de cette regrettable manifestation.

Une autre question se pose du fait des correspondances publiées, c'est la part de responsabilité dans les scènes qui se sont produites à l'auberge de Posieux. Ici nous ne devons pas oublier que si M. Guinchard est propriétaire, un autre citoyen détient l'établissement. Le détenteur lui-même est loin de pouvoir tout empêcher, comme l'a prouvé récemment une polémique entre le *Fribourgeois* et l'*Ami du Peuple*, à propos de faits qui se sont passés à une pinte de la Gruyère. L'intérêt du tenancier de l'auberge de Posieux est trop manifeste, pour que nous puissions admettre, sans des preuves certaines, qu'il aurait voulu ou autorisé des manifestations qui ont produit un mauvais effet sur toute la population de cette contrée.

L'auberge de Posieux restera ce qu'elle était jusqu'ici: un lieu où tout le monde est respecté; plus encore, le centre des réunions du parti conservateur-catholique du district de la Sarine.

Nous aurions à répondre au *Chroniqueur* qui, dans une longue tirade, se plaint que l'on signale les outrages qui sont dirigés ici ou là contre des membres du clergé, et qui n'est pas loin d'accuser nos amis d'avoir soudoyé les insulteurs de Messieurs les curés d'Ecuvillens et de Rossens. Un peu plus loin, le *Chroniqueur* jure qu'il n'y a pas eu d'insultes ni d'insulteurs. Nous renonçons à discuter avec un adversaire qui ne se lit pas ou qui ne sait pas même s'apercevoir de ses contradictions.

Les comités électoraux des districts ont reçu des exemplaires de la pétition en faveur des Sœurs enseignantes. Nous sommes persuadés que, dans toutes les communes, cette pétition réunira les signatures de tous les citoyens actifs, sans aucune exception. Les droits des maîtresses congréganistes à jour de la liberté garantie à tous les citoyens, sont en effet tellement évidents, que leur défense doit rallier tous les électeurs et prévaloir sur toutes les rivalités et les dissentiments qui peuvent exister dans d'autres questions.

Il importe que les pétitions soient promptement mises en circulation, le délai étant assez court jusqu'à la session extraordinaire des Chambres fédérales, qui débiteront par la discussion du recours contre les Sœurs enseignantes.

Plutôt Turcs que papistes, disaient les révolutionnaires religieux du XVI^e siècle. Plutôt les socialistes que les ultramontains, dit à son tour le *Confédéré*. Il gronde tout doucement les radicaux des Grisons de ce qu'ils ont peut-être amené la scission avec les socialistes, en prenant vis-à-vis d'eux « une attitude un peu méprisante ».

Ainsi, c'est entendu, il faut que les radicaux fassent les yeux doux aux socialistes et qu'ils s'entendent avec eux. Si la conséquence de cette politique devait être de faire glisser peu à peu le radicalisme jusqu'au socialisme, il n'y aurait que les naïfs qui pourraient s'en étonner.

Le conseil d'Etat, dans sa séance d'hier, a fixé au dimanche 27 mars courant les opérations électorales pour la nomination des conseils généraux.

Le conseil d'Etat a annulé la nomination de M. Bourquet, à Avry-devant-Pont, comme membre du conseil paroissial, et fixé au dimanche 27 courant l'assemblée électorale pour compléter le conseil paroissial d'Avry-devant-Pont.

M. Porcelet, Louis, à Estavayer, est autorisé à exercer la profession de pharmacien dans le canton.

Le conseil d'Etat a autorisé la commune de Fribourg à prélever pendant les années 1881 et 1882 les impôts suivants :

- 2 fr. 0/00 sur les immeubles bâtis et non bâtis, sans déduction des dettes;
- 1 fr. 95 0/00 sur les capitaux;
- 0 fr. 75 0/00 sur les revenus;
- 0 fr. 65 0/00 sur les traitements, les pensions, etc.;
- 1 fr. sur les voitures;
- 8 fr. sur les chiens pour la ville;
- 4 fr. sur les chiens pour la banlieue.

Un voiturage assez remarquable, pour être relaté, a été effectué ce matin, au petit jour, à travers notre ville.

Il s'agissait de transporter, à la papeterie de Marly, une énorme chaudière à vapeur fabriquée à Winterthur. Du poids de 175 quintaux, sans compter le poids du véhicule, ce colis s'était vu, avec raison, refuser l'accès des ponts suspendus. Il n'y avait des

lors plus d'autre passage que la route de la Neuveville et la porte de Bourguillon.

Avec un attelage de 24 chevaux, ce transport s'est effectué en un temps relativement très court, sous la direction de M. Auguste Genoud, entrepreneur de camionnage. Les habitants de la Grand'rué et de la rue des Alpes pouvaient voir un peu avant 8 heures la lourde machine monter majestueusement la méchante rampe de Bourguillon avec son long cortège de chevaux et une escorte de charretiers et de curieux.

(Chroniqueur.)

On nous prie de faire connaître que la conférence d'apiculture fixée à Estavayer sur le mardi 22 courant, à 1 heure 1/2, n'aura pas lieu à l'Hôtel de Ville, comme cela a déjà été annoncé, mais chez M. Jacollet, cafetier en même ville.

Prière aux autres journaux de reproduire.

L'assemblée générale, dite du printemps, de la Société fribourgeoise des fromagers est fixée au dimanche, 3 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, à l'auberge de Posieux.

Tractanda :

- 1° Passation des comptes de 1880;
- 2° Décisions relatives à l'exposition agricole suisse à Lucerne;
- 3° Travaux à exécuter par la société pour 1881;
- 4° Compte-rendu sur la marche de la société;
- 5° Propositions individuelles.

Le comité de cette société a décidé, en principe, d'allouer un subside à ceux qui exposeront des produits de fromageries ou de laiteries au prochain concours agricole à Lucerne, moyennant que les exposants s'inscrivent jusqu'au jour de l'assemblée et soient ensuite agréés par la société.

Toutes les personnes qui s'intéressent à cette industrie sont priées instamment d'honorer cette assemblée de leur présence.

Le Comité.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 14 mars.

Les grands-ducs de Russie qui étaient actuellement à Nice et à Rome sont repartis pour St-Petersbourg.

Le prince de Bulgarie a quitté Sophia pour se rendre à Saint-Petersbourg.

ALGER, 14 mars.

La lutte entre les tribus marocaines continue. Des mesures militaires sont prises pour empêcher la violation du territoire algérien.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Il y a une huitaine de jours trois voyageurs s'arrêtèrent à l'auberge de Ruderswyl (Berne). L'établissement étant encombré, les trois hôtes furent logés dans la même chambre. Pendant la nuit, l'un d'eux se mit à parler en rêvant. Il expliquait comment il avait dû frapper à coups redoublés jusqu'à ce que la vieille fût morte; il avait eu pitié d'elle, disait-il, mais il était obligé de la tuer, etc. Tout cela se rapportait au meurtre commis aux Stöckern et dont on n'avait pas encore pu découvrir l'auteur. Les deux compagnons de chambre de l'imprudent rêveur ayant entendu ces révélations, signalèrent l'individu à l'aubergiste, qui le fit immédiatement arrêter par la police.

UNE HISTOIRE DU SIÈGE DE PARIS. — Il y a des gens qui aiment les oiseaux, d'autres préfèrent les chiens, d'autres les chats. M. Ohnot (*Chanteclair du Constitutionnel*) a connu un autre genre d'amateur :

« Un habitant de Paris avait reçu de son fermier un petit cochon de quelques semaines, blanc et rose, gras à lard. Il l'avait entraîné sur une tendresse spéciale, logé chez lui, au 4^e, sur son balcon.

« Survint le siège; notre homme ne veut pas se séparer de son compagnon. Il le loge dans son cabinet de toilette pour le soustraire aux regards jaloux et le nourrit avec la desserte de la table.

« Enfin, au bout de cinq mois, le cochon, devenu énorme, est si turbulent, pousse de si terribles grognements, que son maître, effrayé, se décide à grand-peine à le condamner. On fait venir clandestinement un charcutier, et, dans la cuisine, on procède à l'égorgeage.

Pour étouffer les cris de la victime, la maîtresse de la maison se met au piano et les familiers du logis entonnent un chœur joyeux. Une réduction de l'affaire de Fust-dès. Enfin, la bête est morte. Mais il faut la

flamber pour la débarrasser de ses soies. L'odeur du brûlé va tout trahir. Alors le maître, l'ami l'apporte son savon à barbe et son blaieau, il enduit le cochon d'une couche mousseuse et odorante, et d'une main tremblante il rase celui qu'il avait chéri comme un frère. »

PILLAGE DE LIMA. — Le numéro du *Courrier des Etats Unis* qui nous parvient aujourd'hui contient une curieuse correspondance de Panama :

D'après cette correspondance, l'armée péruvienne s'étant débandée après la bataille de Miraflores, un grand nombre de soldats et même d'officiers arrivés les uns après les autres à Lima auraient mis cette ville à sac.

Dans la nuit du 16 janvier écrit le correspondant du *Courrier des Etats Unis* une vive fusillade éclata en même temps sur divers points de la ville. C'est alors que le pillage a commencé. Bientôt les rues ont

fourmillé d'hommes, femmes et enfants portant dans des sacs tous les objets dont ils avaient pu s'emparer. La dévastation a commencé par les magasins chinois très nombreux dans les deux villes. Le matin, la scène a été rendue plus effrayante par la vue des navires embrasés et par les fréquentes explosions de charge de dynamite placées sous chacun des navires défendant le port.

Après les magasins chinois, les émeutiers, tant au Callao qu'à Lima, ont dévasté tous les autres, sans distinction de nationalités. Une trentaine de Chinois ont été poursuivis jusqu'en dehors de la ville et tués à coup de fusils uniquement pour le plaisir de répandre le sang. A Lima, ville beaucoup plus peuplée que le Callao, des centaines de Chinois ont été massacrés. Non seulement les émeutiers étaient excités à ces horribles barbaries par les officiers supérieurs de l'armée de la marine péruvienne, mais beau-

coup de détachements de ces bandits étaient conduits par des officiers péruviens qui participaient au pillage.

Ce pandémonium a duré jusqu'au 17 à midi. Les émeutiers non contents d'enlever des maisons tout ce qu'ils pouvaient utiliser détruisaient les intérieurs, brisaient les porcelaines, cristaux, etc., brûlaient les pianos, arrachaient et déchiraient les tentures des murailles. A l'heure indiquée plus haut, l'échauffourée a cessé subitement. Plusieurs résidents étrangers, dont beaucoup de propriétaires des magasins pillés, se sont organisés en garde urbaine et se sont mis en marche pour attaquer la populace. La nouvelle s'est répandue en un clin d'œil et les pillards ont disparu comme si la terre les eût engloutis. Les gardes, s'armant de fusils abandonnés ont fait des recherches systématiques dans les habitations des quartiers pauvres et ont recouvré beaucoup d'objets volés. Irrités par leurs pertes et excités

peut être par la boisson, ils ont exercé des représailles, et au lever du jour, il y avait des tas de cadavres en bien des endroits.

Plusieurs gardes ont même été victimes des excès de zèle de leurs camarades. On estime à plus de 500 le nombre des émeutiers tués à Lima. Le matin du 18, la tranquillité était rétablie quand l'avant-garde chilienne, musique en tête et drapeaux déployés, est entrée par la principale rue du Callao et a pris possession de la ville. Il faut rendre justice à la magnifique apparence de ces troupes et à leur bonne tenue, à leur parfaite discipline et au soin avec lequel elles ont évité tout ce qui aurait pu blesser les susceptibilités de leurs ennemis vaincus.

Rubrique des mariages :
M. Lanvers et Mlle Lerebours.
Il faut des époux assortis !

M. Soussens, Rédacteur.

FIL DE CHANVRE
occasion remarquable

| | | | |
|------|-------------------|-------------|------------|
| N° 0 | qualité ordinaire | fr. 0,55 | le 1/2 kg. |
| 1 | | 0,60 | |
| 2 | | 0,68 | |
| 3 | | 0,70 | |
| 4 | | 0,80 | |
| 6 | extraord. | 0,90 à 1,00 | |
| 8 | | 0,95 à 1,10 | |
| 10 | | 1,05 à 1,15 | |
| 12 | | 1,15 à 1,25 | |
| 14 | | 1,35 | |
| 16 | | 1,45 | |

Echantillons sur demande chez **Ant. Comte**, à Fribourg. (82)

Literie

affaire exceptionnelle

| | | | | |
|-------------|-----------------|------|----------|------------|
| Crin | noir | N° 1 | fr. 1,10 | le 1/2 kg. |
| | | 2 | 1,30 | |
| | | 3 | 1,60 | |
| | | 4 | 1,80 | |
| Laine | blanche | | 1,45 | |
| Plume | ordinaire | | 1,20 | |
| | bonne qualité | | 2,00 | |
| Duvet | ordinaire | | 3,60 | |
| | prima | | 4,60 | |
| | extrafin | | 6,00 | |
| | cygne | | 9,00 | |
| Couverture | laine grise | | 8,00 | |
| | blanche, depuis | | 10,50 | |
| Lit de fer, | depuis | | 16,00 | |

Chez **Ant. Comte**, Fribourg. (83)

M. le docteur **CHERVIN**, directeur de l'Institution des Bégules de Paris (fondée en 1867, avec le concours de Monsieur le ministre de l'Instruction publique, subventionnée par la ville de Paris), se trouvera de passage à Genève, Hôtel de Russie, le vendredi 18 mars, de 1 à 5 h., et le samedi 19, de 10 h. à midi, et se met à la disposition des personnes atteintes de

BÉGAÏEMENT

ou de tout autre défaut de prononciation, tel que : bredouillement, zéyayement, etc., qui désiraient le consulter. (M 178 R) (95)

A remettre pour cause de santé

dans une localité des plus importantes de la Suisse française, un commerce de fromages existant depuis une vingtaine d'années. Conditions avantageuses.

S'adresser à **M. T. Henry**, rue des Moulins, 1, à Genève. (H 20 57) (98)

Avis aux agriculteurs

Je viens d'établir au chantier de **F. Filou**, près du temple, sous Tivoli, un dépôt de poudre d'os de mon pilon que je recommande tout particulièrement aux agriculteurs. **Jules Berger**. (100)

Au magasin Charles Meyer à Bulle

On trouve un grand choix de faïence et porcelaine, verres à vin, broserie, semences : trèfle, luzerne, chanvre, fenasse et graine de lin ; cordages, épicerie, cigares et tabac, cierges d'église, toiles à fromages ; thermomètres et peaux de caillots, tourneaux de Sésama, scies à eau et scies circulaires garanties, fer en barres, tuyaux en fer pour conduites d'eau, voitures d'enfant, vernis et couleurs prêtes à être employées, malles et sacs de voyage, cadres dorés, glaces, tapisseries. Dépôt de l'élixir, liqueurs et boules d'acier de la Grande-Chartreuse et beaucoup d'autres articles, le tout à très bas prix. (99)

MOIS DE MARS CONSACRÉ À S^T JOSEPH

Mois de saint Joseph, composé de trois neuvaines et un triduum pour tous les jours du mois de mars, par le R. P. LEFEBVRE de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-18, 6^e édition. Prix 2 fr. 50.

Nouveau mois de saint Joseph, patron de l'Eglise catholique, par l'abbé DERROUCH, chanoine honoraire d'Albi, nouvelle édition. Prix 1 fr. 50.

Saint Joseph, d'après l'Evangile, lectures et histoires pour chaque jour du mois de saint Joseph, avec prières et pratiques, par le R. P. de BOYLESVE, S. J. Un vol. in-32 de 128 pages, franco, 40 cent.; la douzaine, franco, 4 fr. 50.

L'opportunité et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, ou saint Joseph et la France de notre époque, par M. l'abbé B. BION. Prix 1 fr. 50.

Mois de saint Joseph, patron de l'Eglise, par M. MERMIER. Prix 30 cent.

Le parfait manuel de saint Joseph, à l'usage de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. BONACCIA, professeur de théologie, supérieur des missionnaires de la Sainte-Famille. Prix 3 fr.

Dévotion quotidienne à saint Joseph, ou visites et prières au glorieux époux de Marie, tirées des œuvres de saint Alphonse, docteur de l'Eglise, par le R. P. MARC, C.S.S.R. Prix 50 cent.

Neuvaine à saint Joseph, patron de l'Eglise. Prix 30 cent.

Neuvaine à saint Joseph de Bonsecours, pour obtenir des grâces spirituelles et temporelles pendant la vie et à l'heure de la mort et le triomphe de la sainte Eglise, par le R. P. HUGUET. Prix 25 cent.

Dévotion des sept dimanches, consacrés à honorer les douleurs et les allégresses de saint Joseph, par le R. P. HUGUET, Prix 15 cent.

CONFERENCES DE SAINT-JOSEPH DE MARSEILLE

CARÊMES DE 1877, 1878, 1879

LA FOI, L'ÉGLISE, LE SAINT-SIÈGE

PAR LE R. PÈRE VINCENT DE PASCAL

DES FRÈRES PRÊCHERS

Un volume in 8 écu sur beau papier vergé; prix : 4 fr. 50.

Mgr l'évêque de Marseille écrivait ce qui suit à l'auteur : « Les fruits de bénédiction et de salut répandus, par votre parole, sur votre grand auditoire de Saint-Joseph, me faisaient vivement désirer l'impression de vos conférences : aussi je bénis Dieu de la pensée qu'il vous a inspirée de les publier. Votre parole écrite perdra, sans doute, quelque chose de l'onction et de la vie que lui communiquaient vos accents émus et convaincus ; mais elle gardera sa sûreté de doctrine, sa vigueur de dialectique et cette forme noble et limpide qui rendaient accessibles, en les illuminant, les vérités de l'ordre le plus élevé. » Mgr de Poitiers écrivait à son tour au R. P. de Pascal : « Vous avez exposé avec une parfaite exactitude et une remarquable lucidité la doctrine si importante et aujourd'hui si mal connue de la foi catholique. »

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

Ouvrages pour le Carême

Horloge de la Passion ou réflexions et affections sur les souffrances de Jésus-Christ, par saint Alphonse de Liguori, traduit de l'italien, par Mgr Gaume, prix 1 fr. 30.

La Passion du Sauveur ou simple exposé des circonstances de la Passion d'après les saints Evangiles, et considérations sur la Passion, par saint Alphonse de Liguori, traduction nouvelle par L. J. Dujardin, prêtre de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, prix 1 fr. 20.

Passion, mort et résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ Narration complète au moyen de la simple coordination du texte des quatre Evangiles, par R. Coze, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le Calvaire et Jerusalem, d'après la Bible et Joseph par M. l'abbé J. F. Coulomb, missionnaire apostolique, prix 5 fr.

Le chemin de la Croix, médité avec Notre-Dame, par le R. P. Bouchon, de la Congrégation de Notre-Sauveur, prix 1 fr. 40.

En vente à l'Imprimerie catholique :

Le Père Jeantier, ou l'apôtre des petits enfants, par le R. P. XAVIER AUGUSTE SEJOURNÉ, de la Compagnie de Jésus.

Souvenirs de St Acheul, de Fribourg, du Passage, de Turin, de Bruxelles et de Vannes. Prix 2 fr.

Une fête de collège à Evian, les 19 21 juin 1879. Prix : 40 cent.

BOURSE DE GENEVE DU 12 MARS

| FONDS D'ETATS | | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE | ACTIONS | | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|-------------------------------------|--|----------|-------|---------|---------|-----------------------------------|--|----------|-------|---------|-------|
| 3 0/0 Genevois | | 93 1/2 | — | 93 1/2 | 94 | Suisse-Occidentale | | 206 | 207 | 203 | 205 |
| 4 1/2 Fédéral 1879 | | — | — | — | — | priviligiées | | 523 | 525 | 523 | 525 |
| 4 0/0 1880 | | 102 3/8 | — | 102 3/8 | 102 1/2 | Central-Suisse | | — | 490 | 480 | 491 |
| 5 0/0 Italien | | 89 3/4 | — | 89 90 | — | Nord-Est Suisse | | 351 | 351 | 347 | 350 |
| 5 0/0 Valais | | — | — | 1062 | — | priviligiées | | — | 520 | 5 5 | 520 |
| OBLIGATIONS | | | | | | Union Suisse | | 236 | 240 | 237 | 240 |
| Ouest-Suisse | | 475 | — | 471 | 475 | Saint-Gothard | | — | 376 | 375 | 376 |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | | — | — | — | 1015 | Union priviligiées | | — | 412 | 412 | 415 |
| 1878-79 | | 456 1/4 | 455 | 456 | 457 1/2 | Comptoir d'escompte | | — | — | — | — |
| 3 0/0 Jougne à Eclépens | | 360 | — | 360 | — | Banque du commerce | | — | — | — | — |
| Franco-Suisse | | — | — | — | — | de Genève | | — | — | — | — |
| 4 0/0 Central-Suisse | | 465 | — | 463 | 465 | Fédérale | | — | — | 441 | 445 |
| 4 1/2 0/0 Central Nord-Est | | — | — | 1035 | — | Société suisse des chemins de fer | | 730 | 730 | 730 | 730 |
| 5 0/0 Jura-Berne | | 1028 | — | 1027 | 1028 | Banque des chemins de fer | | — | 7060 | 7010 | 7015 |
| Lombardes anciennes | | 281 1/2 | — | 281 1/2 | 282 | de Paris et Pays-Bas | | — | 1 15 | 1212 | 1220 |
| nouvelles | | 287 | — | 287 | — | Crédit Lyonnais | | 1060 | 1 55 | 1055 | 1060 |
| Autrichiennes nouvelles | | — | — | 365 | — | Association financière genevoise | | 940 | 925 | 922 | 925 |
| Méridionales | | 279 | — | 278 3/4 | 279 1/2 | Omnium genevois | | — | — | 1290 | 920 |
| Bons méridionaux | | 535 | — | 535 | 537 | Basler Bankverein | | 920 | 917 | 915 | 915 |
| Nord-Espagne | | — | — | — | — | Industrie genevoise du gaz | | — | — | 665 | 665 |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | | — | — | — | — | belge du gaz | | — | — | 587 | 590 |
| Société générale des chemins de fer | | — | — | — | — | Gaz de Genève | | 507 | — | 740 | 740 |
| | | — | — | — | — | Marseille | | — | — | — | — |
| | | — | — | — | — | Appareillage, Gaz et Eau | | — | — | — | — |
| | | — | — | — | — | Tabacs italiens | | — | — | 560 | — |

BOURSE DE PARIS

| 13 Mars | AG COMPTANT | 14 Mars |
|----------------|-------------------|---------|
| 99 93 | Consolidés | 99 87 |
| 85 25 | 3 0/0 Français | 84 87 |
| 120 95 | 5 0/0 id. | 120 67 |
| — | Or, à New-York | — |
| 120 — | Argent à Londres | 120 — |
| A TERME | | |
| 85 40 | 3 0/0 Français | 85 40 |
| 121 45 | 5 0/0 id. | 121 25 |
| 90 65 | 5 0/0 Italien | 90 25 |
| — | 3 0/0 Anglais | — |
| 13 37 | 5 0/0 Turc | 13 22 |
| — | 6 0/0 Russe 1877 | — |
| 79 10 | 4 0/0 Autrichien | — |
| 1210 — | Banque de Paris | 1202 50 |
| 1075 — | Crédit Lyonnais | 1057 50 |
| — | Mobilier français | — |
| 1715 — | Crédit foncier | 1710 — |
| 772 50 | Mobilier Espagnol | 761 25 |
| 632 50 | Autrichien | 628 75 |
| 1597 50 | Gaz Parisien | 1597 50 |
| 1845 — | Suez | 1842 50 |